



L'ASTREINTE à Sodexo **Justice Services**

Un sujet qui fâche !!!

La CGT a mis sur le tapis la problématique de l'organisation de l'astreinte depuis quelques semaines notamment sur le site de Toulouse-Seysses.



La direction locale a essayé de nous expliquer que les temps de repos quotidiens et hebdomadaires étaient accordables mais en se les « payant » avec nos heures de récupération (si on en a...et sinon : mystère...) lorsqu'on décale l'heure ou le jour de reprise du travail suite à des interventions !!!

La direction générale quant à elle nous renvoie à notre accord d'entreprise, dans lequel cette question est à peine effleurée, et au contrat commercial MGD015 dans lequel figure pourtant un jour de repos hebdomadaire en semaine pour la personne d'astreinte... Elle fait fi également des 6 jours maximum de travail par semaine civile (art L3132-1 du Code du Travail).

Nous interrogerons donc la direction sur tous ces points lors de la réunion ordinaire du CSE du 15 octobre ; nous attendons d'autre part la réponse de l'inspection du travail que nous avons sollicitée cet été.



Nous appelons donc tou(te)s les salarié(e)s qui sont confronté(e)s à ce problème à nous joindre et à nous rejoindre pour remédier à une situation qui nous semble pour le moins trompeuse et dangereuse.

N'hésitez donc pas à nous contacter pour tous renseignements et questions.

Nous sommes disponibles pour vous, où que vous soyez.

Laure GINER élue titulaire au CSE (Seysses 06 71 11 19 15)

Philippe MONGELLAZ représentant section syndicale (Seysses 07 86 75 01 20)